

Le génocide rwandais, causes et conséquences

Plan d'intervention

I. Descriptif du génocide

A. Les faits

B. Pourquoi est-ce un génocide ?

Article 2 de la convention sur le génocide (1948) : acte criminel prémédité commis dans le but de détruire méthodiquement un groupe national ethnique, racial ou religieux.

II. Pourquoi ?

A. Le rôle de la colonisation européenne

B. Un génocide préparé dès 1992

III. Qu'en est-il aujourd'hui ?

A. Un facteur de déstabilisation de la région des Grands Lacs

B. Le rôle du TPIR

Phrase d'Alfred Grosser « *trouverions-nous judicieux qu'un Africain estime une hécatombe en Europe comme le produit normal d'une civilisation qui a produit Auschwitz ?* »

Lexique

interahamwe = milices hutues

FPR = Front Patriotique Rwandais de Paul Kagamé

Habyarimana = Président hutu du Rwanda mort le 6 avril 1994

MINUAR = Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda commandée par le général canadien Dallaire

Kangura = périodique raciste hutu créé en 1990

RTLW : Radiotélévision Libre des Mille collines créée en 1993

Akazu = « petite maison » cercle des proches du président Habyarimana qui a préparé le génocide

Théoneste Bagosora : colonel hutu principal organisateur du génocide

Kivu = partie orientale du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo) peuplée majoritairement de Banyamulenges (tutsi)

Laurent Désiré Kabila opposant zaïrois au maréchal Mobutu qui s'empare du pouvoir en mai 1998 jusqu'à sa mort en 2001. Son fils Joseph lui succède.

TPIR : Tribunal Pénal International pour le Rwanda (se trouve à Arusha en Tanzanie)